

Questions orales

Nous collaborons aussi avec celle-ci afin de l'aider à se doter du matériel nécessaire et à améliorer ses techniques pour pouvoir être compétitive au niveau international. Mon collègue aura sûrement noté la réponse que j'ai donnée précédemment au cours de la période des questions: je signalais que certaines compagnies ont connu beaucoup de succès pour ce qui est de préserver et d'élargir leur marché au niveau international.

* * *

LE VOL 182 D'AIR INDIA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne la tragédie d'Air India ainsi que l'activité de surveillance du SCRS.

Lorsqu'il a été interrogé récemment en comité, le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a répondu que la GRC continue de soutenir qu'une enquête menée par le CSARS entraverait l'enquête criminelle qui se poursuit toujours.

Il y a six ans que la tragédie du vol 182 a eu lieu. Pourquoi le CSARS ne peut-il mener maintenant une enquête interne? Le solliciteur général dira-t-il à la GRC de laisser le CSARS faire son travail?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'intérêt qu'il porte à cette question. La GRC a passé un contrat avec une entreprise de plongée sous-marine afin d'essayer de récupérer d'autres biens appartenant aux victimes de cette tragédie aérienne. Les opérations se dérouleront au cours de l'été.

Nous espérons connaître le même succès que dans le cas de l'enquête Reyat, qui a permis d'obtenir des condamnations en Colombie-Britannique.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, personne n'a encore démontré comment une enquête interne menée par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité entraverait l'enquête criminelle de la GRC.

Le ministre enjointra-t-il le CSARS de s'attaquer à la tâche qui lui incombe et de mener une enquête en vertu de l'article 54 de la Loi sur le SCRS, afin que l'on puisse enfin trouver la réponse aux questions liées à l'activité de surveillance du CSARS ou du SCRS?

* * *

LE DOLLAR CANADIEN

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre des Finances.

Le dollar canadien continue de grimper par rapport à la devise américaine. Nombreux sont ceux qui attribuent ce phénomène à une entente secrète intervenue entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la véritable valeur du dollar canadien et si celle-ci est liée à l'Accord de libre-échange?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le taux de change de notre monnaie n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Comme le député le sait, nous avons adopté le système du taux de change flottant. La valeur du dollar canadien est donc établie sur le marché en fonction de nombreux facteurs, dont les prix des matières premières, la balance des paiements, les mouvements de capitaux, l'inflation, les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt. Tous ces paramètres servent à établir la valeur du dollar.

À mon avis, une des raisons pour lesquelles le dollar est élevé, c'est tout simplement qu'un grand nombre d'étrangers viennent investir au Canada. Cela témoigne à n'en pas douter de la confiance que leur inspire l'économie canadienne.

* * *

L'ÉCONOMIE DU CAP-BRETON

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.